

Direction de l'Attractivité et de l'Emploi

2020 DAE 52 DASES DPE – Budget Participatif – Subvention (1.636.000 euros) et conventions en faveur de cinq projets de l'économie circulaire

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Paris bénéficie d'un dynamisme exceptionnel en matière de création d'entreprises. Depuis plus de dix ans, la Ville de Paris s'est efforcée de mettre en place un écosystème favorable à la création d'activité, à l'émergence d'innovations, au changement d'échelle des projets économiques porteurs. Elle a notamment souhaité concentrer ses efforts et sa politique d'accompagnement vers les entrepreneurs et entrepreneuses du changement, porteurs d'innovation sociale et environnementale, pour faire de Paris la capitale de l'économie sociale, solidaire et circulaire. Ces porteur·se·s de projets et entrepreneur·se·s constituent un maillon stratégique de la transition écologique et solidaire indispensable à l'émergence d'une société durable, respectueuse des générations futures.

C'est en particulier le cas des acteurs de l'économie circulaire, qui développent des modèles économiques souvent innovants, moins gourmands en ressources et créateurs d'emplois non délocalisables. Ces acteurs, qui démarrent leurs activités ou qui dégagent structurellement des marges faibles, souffrent de la pression foncière à Paris et peinent à trouver des locaux en adéquation avec leurs besoins, tant en termes de caractéristiques spatiales que de niveau de loyer.

Pour pallier ce problème, la Ville a développé plusieurs outils permettant l'accès à des locaux pour ces structures socialement et écologiquement innovantes : d'une part, l'occupation temporaire, en faveur de laquelle la Ville et nombre de ses partenaires ont signé une charte en août 2019, et, d'autre part, l'accès pérenne à des locaux d'activité appartenant à la Ville, à ses bailleurs sociaux (Elogie-SIEMP, Paris Habitat et RIVP) ou à la SEMAEST. Les cinq projets présentés ci-dessous relèvent de ces outils et participent à la mise en œuvre de l'ambition municipale en matière d'économie circulaire.

Dans la poursuite du projet de création d'un lieu dédié au réemploi et à la seconde vie des objets, notamment à travers le bricolage participatif, lauréat du Budget Participatif du 15e arrondissement en 2016, la Ville de Paris et Paris Habitat ont lancé à l'été 2019 un appel à manifestation d'intérêts afin d'identifier des porteurs de projets pour l'ouverture d'une bricothèque-ressourcerie dans le Sud de l'arrondissement. Paris Habitat et la Ville de Paris prévoient de mener une vaste opération de création de logements sociaux et d'optimisation des pieds d'immeuble dans le secteur de la Porte de Brancion. La programmation de cette opération intégrera la bricothèque-ressourcerie du 15e. Dans l'attente de la livraison de ce programme immobilier, plusieurs locaux appartenant à Paris Habitat ont été identifiés à proximité pour accueillir, pendant le temps intercalaire, une préfiguration de cette activité de réemploi, bricolage et réparation. Ces locaux sont situés au 77 rue Castagnary, dans un bâtiment en cours de construction, sur le boulevard Lefebvre (côté pair), face au 31 rue Jacques Baudry, et au 31 rue Voltaire à Malakoff. Le CHRS Résidence Catherine Booth, établissement de la Fondation Armée du Salut, a

répondu à l'appel à manifestation d'intérêts et s'est déclaré prêt à préfigurer la bricothèque-ressourcerie du 15e.

Le CHRS a lancé dès 2018 un nouveau lieu innovant et solidaire, le 230Mcubes. Ce lieu, implanté dans le 11e arrondissement, œuvre contre le gaspillage et pour la revalorisation des déchets en proposant gratuitement ou à prix libre des objets collectés par l'Armée du Salut. Il a pour objectif principal de favoriser l'inclusion sociale et l'insertion professionnelle des personnes dans le besoin, par le recours à une main d'œuvre très éloignée de l'emploi grâce au Dispositif Premières Heures. Dans la continuité du 230Mcubes, le CHRS porte un projet plus vaste, la Fabrique230, qui doit permettre, d'une part, une montée en échelle de la collecte de dons, du tri et de revalorisation des biens collectés par la création d'une véritable ressourcerie et, d'autre part, le développement d'un atelier de bricolage et de réparation, associé à une bricothèque, qui mettra à disposition de ses utilisateurs des outils, des espaces de travail et l'accompagnement de personnes qualifiées. Le projet de la Fabrique230 s'implantera en 2020 dans les trois locaux de Paris Habitat décrits plus haut, et vise à devenir atelier-chantier d'insertion dès 2021. Pour lancer sa bricothèque-ressourcerie Porte de Brancion, le CHRS prévoit de réaliser des travaux dans les locaux, à hauteur de 150.000 euros d'investissement, et de s'équiper de matériel de bricolage et de collecte des dons, à hauteur de 75.000 euros.

Considérant l'intérêt de ce projet au regard des politiques municipales en faveur de l'économie circulaire, je vous propose de m'autoriser à signer avec le CHRS Résidence Catherine Booth (Fondation Armée du Salut) la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, au titre de l'exercice 2020, d'une subvention d'investissement de 160.000 euros issus du projet « Création d'un lieu dédié au bricolage participatif », lauréat du Budget Participatif 2016.

L'association Emmaüs Défi (19e) mène depuis 2007 une action auprès de personnes en difficulté, jeunes ou adultes, liant dispositifs d'urgence et insertion professionnelle ou sociale par l'activité économique. Il s'agit d'une des plus grosses structures parisiennes de l'insertion par l'activité économique, partie prenante du Dispositif Premières Heures et à l'initiative du dispositif Convergence. Les parcours d'insertion d'Emmaüs Défi reposent sur des activités de collecte, de reconditionnement et de vente au public de tous types d'objets collectés auprès de particuliers et professionnels. Le réemploi, des vêtements en particulier, passe aussi par le don aux plus démunis, sans-abri et réfugiés, dans le cadre d'un vestiaire solidaire et de maraudes.

Depuis 2011, cette activité de réemploi est située dans un ancien marché couvert que la Ville de Paris lui loue à prix modique, en rez-de-chaussée et sur trois niveaux de parking en sous-sol. Au début de son occupation du lieu, Emmaüs Défi utilisait seulement l'ensemble du rez-de-chaussée du bâtiment, la quasi-totalité du niveau -1 et quelques places de parking pour les camions au niveau -2. Des surfaces de ce local demeuraient donc inutilisées. En 2017 et 2018, l'association a procédé à des travaux pour plus de 3.000.000 d'euros afin d'aménager et mettre en sécurité la totalité du niveau -1, d'installer un monte-charge adapté à son activité de réemploi et de créer de nouveaux espaces de bureau en mezzanine au rez-de-chaussée du local. En 2019 et 2020, dans la continuité de cette première phase de travaux et toujours avec le double objectif d'augmenter ses capacités d'accompagnement des salariés très éloignés de l'emploi et d'accroître le volume du réemploi à Paris, l'association a choisi de transformer un étage de plus du parking en zone de stockage des biens collectés par l'association : subdivision de l'étage en différentes salles, mise en sécurité contre l'incendie (flocage et sprinklage), etc. Ces travaux ont été chiffrés à 1.840.000 euros.

Considérant l'intérêt de ce projet au regard des politiques municipales en faveur de l'économie circulaire, de l'insertion par l'emploi et de la lutte contre la grande exclusion, je vous propose de m'autoriser à signer avec Emmaüs Défi la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, au titre de l'exercice 2020, d'une subvention d'investissement de 200.000 euros issus de deux projets lauréats du Budget Participatif : 100.000 euros au titre du projet « ReFabriquons à Paris »

(édition 2017, budget DAE) et 100.000 euros au titre du projet « Aider les personnes les plus fragiles à sortir de l'exclusion (édition 2019, budget DASES).

En 2017, l'association Zero Waste France a été à l'initiative de la création du premier lieu en France dédié au zéro déchet, à l'économie circulaire et à la consommation responsable, la Maison du Zéro Déchet, dans le 18e arrondissement. Une association éponyme a été créée pour gérer ce lieu. Le local de 144 m² est composé de trois espaces complémentaires : l'atelier-boutique qui propose une offre de produits zéro déchet (contenants réutilisables, textiles sanitaires lavables, cosmétiques solides, sacs à vrac, etc.), un lieu de formation pour l'organisation d'ateliers pratiques (par exemple sur le lombricompostage ou la fabrication de produits d'entretien), également à disposition d'autres associations, et les bureaux de Zero Waste France et de sa branche parisienne. En 2018, la boutique de la Maison du Zéro Déchet a généré près de 250.000 euros de chiffre d'affaire de vente de produits zéro déchet (de marques françaises à plus de 90%) et plus de 110 ateliers ont été organisés, touchant plus de 1000 participants.

Fort de cette réussite, la Maison du Zéro Déchet et Zero Waste France, en partenariat avec les Réseaux national et francilien de la Consigne pour le réemploi, ont décidé de chercher des locaux plus grands afin de sensibiliser et d'équiper plus de Parisiennes et de Parisiens à la démarche zéro déchet. Ils ont répondu à l'appel à projets lancé par la SEMAEST, Paris Habitat et la Mairie du 12e dans le cadre du projet de rénovation de la Caserne de Reuilly et ont été retenus par le comité de sélection pour l'occupation d'un local de 540 m². En plus d'accueillir les équipes de La Maison du Zéro Déchet, de Zero Waste France et des Réseaux Français et Francilien de la Consigne, ce lieu disposera d'un espace de vente dédié au zéro déchet de 50 à 100 m², où seront vendus les « indispensables du zéro déchet » (gourdes, sacs à vrac, etc.), du matériel et des ingrédients pour la production de produits faits maison et des objets d'occasion dans un rayon « rien de neuf ». Cette boutique sera aussi une vitrine pour des marques engagées dans le zéro déchet en phase de lancement ou de développement de nouveaux produits. Cette boutique de produits non-alimentaires sera associée à un « café consigne » qui proposera une sélection de boissons et une offre de restauration légère à consommer à emporter ou sur place dans un espace intérieur de 100 m² assorti d'une terrasse de 180 m², le tout sans le moindre emballage à usage unique. Le Pavillon disposera également d'un grand espace événementiel de plus de 150 m², destiné à accueillir des réunions ou des formations pour des petits groupes, des ateliers d'apprentissage par la pratique, des conférences ou encore des projections de films engagés. Il sera associé à un centre de ressources documentaires sur la démarche zéro déchet et servira d'espace d'exposition sur ce thème et sur la consommation responsable. Afin d'ouvrir ce lieu, la Maison du Zéro Déchet prévoit de réaliser des travaux d'aménagement et de s'équiper pour un montant d'investissement de près de 350.000 euros.

Considérant l'intérêt de ce projet au regard des politiques municipales en faveur de l'économie circulaire et plus particulièrement de la promotion du mode de vie zéro déchet, je vous propose de m'autoriser à signer avec la Maison du Zéro Déchet la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, au titre de l'exercice 2020, d'une subvention d'investissement de 100.000 euros issus du projet « Soutenir l'ambition zéro déchets et agir pour la propreté », lauréat du Budget Participatif 2019.

À l'été 2019, la Ville de Paris a profité de la disponibilité d'une parcelle de 2500 m² d'anciens ateliers municipaux voués à démolition pour lancer une consultation afin d'identifier des acteurs économiques cherchant à faire émerger de nouvelles filières de réemploi. Cette parcelle se situe au 19-21 avenue de la Porte d'Ivry, dans le quartier Joseph Bédier – Porte d'Ivry, qui s'inscrit dans une dynamique de rénovation urbaine traversant tout le 13e arrondissement. Deux structures ont été retenues à l'issue de cette consultation : le Réseau Francilien du Réemploi (REFER) et l'association RéaVie. Le REFER et RéaVie proposent de développer sur le site une plateforme solidaire de réemploi de mobilier professionnel – bureaux, chaises, armoires, etc. – et d'éléments du bâtiment issus de déconstruction – robinetterie, serrurerie, menuiserie, etc. Cette plateforme constituera un espace de stockage et / ou de reconditionnement de ces matériels et matériaux ainsi qu'un espace de don et de revente des matériels et

matériaux issus du réemploi pour les particuliers, les associations et les professionnels, dans une logique de boucle de réemploi locale et en circuit court. Afin d'exploiter au mieux ce lieu, RéaVie prévoit de réaliser les investissements suivants : rénovation des sanitaires du site, mise en place d'un système de chauffage de l'atelier, réfection du système électrique, achat de matériel de stockage (raques, etc.), de lavage et de reconditionnement et d'une structure légère mobile pour l'accueil du public et la vente.

Considérant l'intérêt de ce projet au regard des politiques municipales en faveur de l'économie circulaire, je vous propose d'accorder à l'association RéaVie une subvention d'investissement d'un montant de 26.000 euros, au titre du projet « Refabriquons à Paris » voté au Budget Participatif 2017, et de m'autoriser à signer la convention de subvention jointe en annexe du présent projet de délibération.

Dès 2016, le projet d'occupation temporaire des Grands Voisins, qui a marqué les esprits et permis à l'occupation temporaire de s'imposer comme un mode légitime et avantageux d'usage de l'espace urbain, a ainsi permis à la Ressourcerie Créative de s'implanter dans le 14^e sur le site de l'ancien hôpital Saint-Vincent de Paul. Mais cette occupation temporaire doit se terminer mi-2020 pour laisser la place au chantier de construction/réhabilitation du futur éco-quartier Saint-Vincent de Paul. En cohérence avec les objectifs fixés par le Plan Économie Circulaire, la Ville a souhaité que la fin des Grands Voisins ne signe pas la fin de la présence d'une ressourcerie dans le 14^e arrondissement. Pour ce faire, elle a lancé en novembre 2019 un appel à projets qui s'adresse aux professionnels de l'immobilier et vise à sélectionner un projet de construction ou de rénovation dans le 14^e arrondissement dont le but est d'accueillir une ressourcerie. Au regard des critères de sélection de l'appel à projets et de l'enveloppe financière fixée par la Ville, il vous est proposé de retenir le projet suivant, proposé par la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP). Ce projet se situe sur une parcelle située 82, avenue Denfert-Rochereau, au sein de la ZAC Saint-Vincent de Paul (14^e) et concerne la construction du lot « PETIT », un immeuble comprenant un socle d'activités sur deux niveaux (R-1 sur cour anglaise, rez-de-chaussée), accueillant plusieurs locaux d'activités, dont une ressourcerie, et des logements familiaux sociaux et intermédiaires dans les étages.

L'immeuble construit sera composé de 186 logements dont 158 logements familiaux sociaux et 28 logements intermédiaires sur les niveaux allant du 1^{er} au dernier étage (de 5 à 9 étages prévus) et 1403 m² de locaux d'activités en rez-de-chaussée et R-1, dont 630 m² réservés à une ressourcerie, objet de la présente délibération, qui bénéficiera d'un rabais de loyer de 59.850 euros par an par rapport au prix pratiqué sur le reste des socles d'activité (85 €/m²/an HT-HC au lieu de 180 €/m²/an HT-HC). Ce projet s'inscrit dans une programmation plus vaste, sur l'ensemble des socles des différents lots à construire ou réhabiliter, pour une superficie totale de 7 450 m² de locaux d'activité dédiés à l'économie sociale et solidaire, aux activités de création et à l'artisanat.

Afin d'assurer la viabilité de ce projet, dont le coût d'investissement est évalué à 69.413.814 euros dont 2.182.057 euros pour la ressourcerie en pieds d'immeuble, la RIVP sollicite une subvention de 1.150.000 euros et une garantie à hauteur de 50 % d'un emprunt bancaire de 1.032.057 euros, qui fera l'objet d'un avenant à la présente convention ou d'une convention ad hoc.

Considérant l'intérêt de ce projet au regard des politiques municipales en faveur de l'économie circulaire, je vous propose d'attribuer à la RIVP une subvention de 1.150.000 euros pour son projet « Ressourcerie – Saint-Vincent de Paul », au titre du projet « Tou's Récup ! » de l'édition 2017 du Budget Participatif Parisien, de garantir à hauteur de 50 % son emprunt bancaire estimé à 1.032.057 euros et de m'autoriser à signer la convention corrélatrice dont le texte est joint à la présente délibération.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris